

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 12
Contre : 3
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS PREFECTURE  
D'ISSOUDUN  
Le : 09/02/2022  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 7 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de LES BORDES s'est réuni à la en MAIRIE sous la présidence de Madame VITTE Carole, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/02/2022.

**Présents** : Mme VITTE Carole, Maire, Mmes : ANSELME Sandrine, VERGNE Magali, MM : BERTHOMIER Cyrille, GILBERT Ludovic, JEANNET Bernard, LEVEQUE Christophe, LUX Cédric, MALLERET Jean-Pierre, MONJOINT Edgard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAUD Françoise à M. MALLERET Jean-Pierre, LEMEE Séverine à Mme VITTE Carole, MM : BOUTOILLER Eric à Mme VITTE Carole, DUBREU Laurent à M. GILBERT Ludovic, LEMERLE Sébastien à M. MALLERET Jean-Pierre

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LUX Cédric

### 1\_2022 – Avis concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Diou

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté sur la commune de Diou.

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Diou se déroule du 10 janvier au 11 février 2022 dans la commune de Diou. Le projet prévoit la construction de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique

Conformément à l'art R 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal des Bordes est appelé à émettre un avis concernant cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité ( 13 voix pour et 3 voix contre ),

Emet un avis favorable sur le projet de parc éolien sur la commune de Diou.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/02/2022  
Le Maire  
Carole VITTE